



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE:

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 4 NOVEMBRE 2024 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 2780, CHEMIN SAINT-PIERRE NORD POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE D'INTIMITÉ.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE LA HAUTEUR MAXIMALE AUTORISÉE D'UNE CLÔTURE DANS LA ZONE COMMERCIALE 136-CB. LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #337-2016 STIPULE À L'ARTICLE 11.4.3 QUE LA HAUTEUR DE LA CLÔTURE NE DOIT PAS EXCÉDER 3 MÈTRES LORSQUE QUE LA ZONE PERMET L'ENTREPOSAGE DE TYPE 2.

LE CONSEIL ENTENDRA TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE LORS DE CETTE RÉUNION.

LUNDI LE 4 NOVEMBRE 2024
À 20:00 HEURES
AU 301, RUE SAINT-JACQUES
SAINTE-THÈCLE

Valérie Fiset, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière